

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 28 mars 2013

DCM N° 13-03-03

**Objet : Soutien de l'opération « Descartes » - Construction de vingt logements individuels en accession à coût maîtrisé ZAC GPV de Metz-Borny – Programme « Maison Durable ».**

**Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjointe au Maire**

Le quartier de Borny fait l'objet d'un Projet de Renouveau Urbain depuis 2002 sur une superficie de près de 250 hectares. Au sein de cette emprise a été créée en 2004 la Zone d'Aménagement Concertée de Metz-Borny qui a pour objectif de désenclaver l'est du quartier, et de diversifier les offres d'activités et de bâti en termes de mixité sociale et de forme urbaine.

Dans ce cadre, l'espace Descartes, emprise foncière occupée à l'origine par un groupe scolaire, fait l'objet d'un projet d'aménagement visant la réalisation d'une vingtaine de logements individuels en accession à coût maîtrisé répondant aux normes Bâtiment Basse Consommation au sein de la parcelle BN 280. Propriété de la Ville de Metz en cours de cession à la SAREMM, cette emprise d'environ 6 226 m<sup>2</sup> à distraire d'une parcelle de 1 ha 07 a 11 ca, a fait l'objet d'une consultation de promoteurs qui s'est tenue du 24 octobre au 9 novembre 2012.

Les sociétés BLUE HABITAT et NOVEMIA ont été sélectionnées afin de réaliser chacune une dizaine de maisons répondant aux ambitions durables de l'Agenda 21 de la Ville de Metz. Ces logements, dont la livraison est programmée à titre prévisionnel d'ici fin 2013, prendront la forme de maisons individuelles en bande en vue de lutter contre l'étalement urbain. Cette offre de logements à coût maîtrisé destinée notamment aux familles, est ambitieuse en termes énergétiques et de matériaux de construction.

La présente délibération a pour objet de soutenir le projet de construction de ces vingt logements individuels à coût maîtrisé dans le cadre du programme « Maison Durable » mis en place par Metz Métropole.

En effet, au regard du Programme Local de l'Habitat 2011-2017 entériné par Metz Métropole, le Règlement Particulier d'Intervention approuvé le 29 octobre 2012 définit un dispositif d'aide financière destiné aux constructeurs dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de constructions neuves, et ce afin de soutenir l'accession à la propriété, sous conditions de ressources.

Les principaux critères d'éligibilité consistent au soutien du projet par la collectivité dans laquelle celui-ci prend place, au respect des conditions de ressources pour les futurs acquéreurs, à un niveau de performance énergétique pour le logement et à un prix de vente ne dépassant pas 2270 € HT le m<sup>2</sup> de surface habitable pour des maisons BBC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 entériné par Metz Métropole, ainsi que le Règlement Particulier d'Intervention de Metz Métropole approuvé le 29 octobre 2012

**CONSIDERANT** l'intérêt du soutien financier et technique des collectivités territoriales à la mise en œuvre de logements ambitieux en termes écologique, environnemental et d'accession à coût maîtrisé en cœur d'agglomération ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** la demande de subvention présentée par les promoteurs immobiliers BLUE HABITAT et NOVEMIA dans le cadre de la réalisation sur l'espace Descartes de Metz Borny de vingt logements individuels en accession à coût maîtrisé ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le courrier de demande de subvention destiné à Metz Métropole dans le cadre du programme « Maison Durable » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Le Premier Adjoint Délégué,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement Opérationnel

Commissions : Urbanisme

Référence nomenclature «ACTES» : 8.4

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**